

Guide juridique contre l'esclavage moderne et le travail dissimulé

Introduction

L'esclavage moderne et le travail dissimulé sont des réalités en France. Ce guide vous informe sur vos droits et les démarches pour vous protéger ou aider une victime.

1. Reconnaître les situations à risque

Signes d'esclavage moderne :

- Confiscation des papiers d'identité
- Menaces ou intimidation
- Rémunération non versée ou très faible
- Logement sur le lieu de travail, isolé
- Horaires de travail excessifs
- Liberté de mouvement restreinte

Secteurs particulièrement concernés :

- Travail domestique
- Restauration
- Bâtiment et travaux publics
- Agriculture
- Pressing

2. Les droits fondamentaux des travailleurs

Tout travailleur, quel que soit son statut, a droit :

- Au respect de sa dignité
- À une rémunération au moins égale au SMIC
- Au repos hebdomadaire
- À des conditions de travail décentes
- À la liberté de quitter son emploi

3. Les recours juridiques disponibles

Signalement :

- Procureur de la République
- Inspection du travail
- Défenseur des droits
- Associations agréées (comme Tylliance)

Procédures spécifiques :

- Plainte avec constitution de partie civile
- Réquisition du procureur pour enquête
- Demande de titre de séjour "victime"
- Action en paiement des salaires dus

4. Le dispositif de régularisation des victimes

Titre de séjour "vie privée et familiale" :

- Délivré aux victimes d'esclavage moderne
- Procédure accélérée
- Accès au travail automatique
- Valable un an, renouvelable

Conditions :

- Porter plainte ou témoigner
- Collaborer avec la justice
- Quitter la situation d'exploitation

5. Les preuves à recueillir

Preuves recommandées :

- Photographies des lieux de travail
- Témoignages de collègues
- Relevés d'appels ou messages
- Carnets de notes personnelles
- Certificats médicaux
- Témoignages d'associations

6. L'accompagnement par les associations

Services proposés :

- Écoute et orientation juridique
- Accompagnement dans les démarches
- Hébergement d'urgence
- Soutien psychologique
- Aide à la réinsertion

7. Les sanctions encourues par les auteurs

Peines prévues par le code pénal :

- Travail forcé : 7 ans d'emprisonnement
- Travail dissimulé : 3 ans d'emprisonnement
- Rétention de papiers : 5 ans d'emprisonnement
- Amendes pouvant aller jusqu'à 200 000 €

8. Numéros utiles et ressources

Urgences :

- 17 (Police secours)
- 115 (Urgence sociale)
- 3919 (Violences conjugales)

Écoute et orientation :

- Défenseur des droits : 09 69 39 00 00
- Associations spécialisées

9. Conseils pratiques

Si vous êtes témoin :

- Notez les éléments observés
- Contactez une association
- Ne confrontez pas directement l'exploitant

Si vous êtes victime :

- Contactez une association de confiance
- Ne quittez pas votre emploi sans conseil
- Recueillez discrètement des preuves

Conclusion

Nul ne doit subir l'esclavage moderne. Des recours existent et des professionnels peuvent vous accompagner. Votre dignité et vos droits doivent être respectés.